

République Islamique de Mauritanie

Honneur- Fraternité- Justice

Ministère des Affaires Economiques et du Développement

Centre Mauritanien d'Analyse de Politiques

Termes de référence pour la réalisation d'une formation dans le domaine de la passation des marchés

1. Contexte

La Mauritanie a procédé, en 2010 à une profonde réforme de son système des marchés publics dont l'objectif principal est la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel garantissant la transparence des procédures, la liberté d'accès à la commande publique et l'égalité de traitement des candidats aux marchés publics. Le nouveau cadre légal et réglementaire ainsi défini prend en compte les standards internationaux en matière de passation des marchés. Mais les institutions nouvellement créées n'ont pas seulement pour mission d'appliquer les procédures nationales de passation des marchés, elles sont également amenés à passer des marchés sur les ressources de la Banque Mondiale, ce qui exige de leur part une maîtrise satisfaisante des règles et procédures de celle-ci.

Le CMAP, dans le cadre de sa mission générale de renforcement des capacités de l'administration entend organiser des sessions de formation destinées aux membres des institutions issues de la réforme des marchés publique afin de les aider à mieux comprendre et appliquer les procédures, les pratiques et les méthodologies utilisées par la Banque Mondiale en matière de passation de marchés.

2. Objectifs

L'objectif général de la présente formation est de contribuer à la professionnalisation des participants et au renforcement de leurs capacités dans le domaine des procédures de passation des marchés publics de la Banque Mondiale.. Plus particulièrement, il s'agira de :

- doter les participants des connaissances et savoir-faire nécessaires à la réalisation de leurs missions (une meilleure compréhension et une bonne maîtrise des connaissances indispensables à la gestion et au suivi des contrats de travaux, fournitures et services)
- fournir aux bénéficiaires des outils et techniques adaptés au contexte de leur travail (Développement des capacités en matière de négociation, d'approbation de suivi exécution des contrats et de gestion des litiges et autres contraintes liées à la passation des marchés).

Une fiche de cadrage de la formation sera élaborée par le consultant retenu précisant notamment, les objectifs spécifiques et les modalités pratiques de la réalisation de la formation.

3. Public cible :

Membres des Commissions de passation des marchés.

4. Prestations demandées :

Le formateur est appelé à :

- Animer 3 sessions de formation :
 - **Session 1** : Formation sur les procédures relatives aux fournitures et équipements/ Banque Mondiale
 - **Session 2** : Formation sur les procédures relatives aux travaux / Banque Mondiale
 - **Session 3** : Formation sur les procédures relatives aux prestations intellectuelles / Banque Mondiale
- élaborer les programmes détaillés de formation de ces 3 sessions, y compris la conception de la partie pratique en mettant l'accent sur les procédures et modes de passation et le suivi d'exécution des marchés publics ;
- s'assurer du transfert des compétences requises ;
- rédiger un rapport de formation.

5. Résultats Attendus

- les capacités des participants sont renforcées dans le domaine des procédures de passation et du suivi d'exécution des marchés publics ;
- les participants sont dotés d'outils de travail et sont devenus capables de maîtriser les techniques et procédures spécifiques de passation et de suivi d'exécution des marchés publics.

6. Durée de la prestation

La durée de la présente formation est de quatre (4) jours par session.

7. Calendrier de déroulement

L'atelier relatif à chaque session se déroulera dans les locaux du CMAP, et tenant compte des emplois de temps des participants, il sera programmé en mode journée continue (matinée, début d'après-midi) pendant quatre (4) jours.

8. Profil du consultant

La formation doit être assurée par un consultant/formateur spécialisé dans le domaine des marchés publics et ayant :

- une formation de niveau Bac + 5 au moins en droit, économie, finance, ou autres domaines pertinents ;
- une expérience confirmée dans le domaine de la passation des marchés (dix (10) ans au moins) ;
- réalisé trois (3) formations au mois dans le domaine des marchés publics.